

Initiatives ministérielles

comparaître devant les commissions pour demander l'exemption, immobilisant ainsi tout le processus.

Nous avons déjà vu des députés s'adresser au gouvernement pour qu'il change tout le système, ce qui a entraîné des coûts élevés pour les contribuables canadiens. Je crains les échappatoires qui permettraient à des ministériels et à d'autres députés—des bloquistes, par exemple—de continuer cette pratique.

• (1625)

M. Boudria: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, le député n'a pas répondu à la question.

Ne sait-il pas que la partie dont il parle, qui permettrait notamment à des députés bloquistes ou libéraux de faire inscrire leur circonscription sur la liste en annexe, par exemple, parce qu'elle est trop grande, n'existe plus? Le projet de loi s'achève avec la partie intitulée «Entrée en vigueur», ou l'article 40. L'annexe a été supprimée en comité, par voie d'un vote unanime, c'est-à-dire avec l'approbation des députés réformistes du comité.

Dans ce cas, le député comprendra que son intervention aujourd'hui repose sur une hypothèse qui est fautive. Par conséquent, devons-nous conclure qu'il est maintenant favorable au projet de loi? La partie du projet de loi qui motivait son opposition n'existe plus; il y a déjà plusieurs semaines que le comité de la Chambre l'a supprimée, par suite d'une motion proposée par un membre du comité et approuvée par tous les autres membres.

M. Solberg: Monsieur le Président, je m'oppose au raisonnement du député. On a pu constater que j'ai fait valoir de nombreux arguments dans mon discours. Le député n'a pas tenu compte des préoccupations que j'ai décrites, c'est-à-dire, qu'il fallait fixer un seuil au-dessous duquel les exemptions seraient interdites, par exemple de 200 000 à 250 000. Voilà ce que nous demandons.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, mon commentaire va porter sur un aspect que je trouve très regrettable de son discours, celui du dénigrement fait par le député réformiste de la fonction de député.

Il commence par dire que les choix de la population n'ont pas tous été bons. C'est comme insulter les électeurs au départ. Ensuite, il critique le nombre. Ce sont des commentaires faciles car il me semble que depuis qu'on est ici, qu'on soit d'un côté ou de l'autre de la Chambre, qu'on présente une opinion ou l'autre, comme dans toute population, il y a peut-être des gens plus efficaces, d'autres moins, mais la très grande majorité des gens font leur job avec le plus de cœur possible en essayant de faire un travail correct.

Il nous a indiqué également qu'on cherchait à protéger nos circonscriptions. Je pense qu'il faut que ce soit nié de façon formelle. Lorsqu'il y a eu des représentations, quelle que soit l'étape, elles ont toujours été pour défendre les citoyens afin qu'ils aient une représentation adéquate et qu'on tienne compte de certains critères.

Je termine mon commentaire et je pose la question suivante, qui est en même temps un étonnement. Le député réformiste ainsi que le député du NPD qui l'a précédé ont tous les deux jugé essentielle une réforme constitutionnelle. Les députés ne sont-ils pas conscients que, depuis l'échec de Charlottetown, il n'y a plus aucune possibilité de réformer le système actuel?

[Traduction]

M. Solberg: Monsieur le Président, je rejette l'idée que toute réforme constitutionnelle est impossible. Dans l'ensemble, les Canadiens veulent changer le système et le jour, pas trop lointain, viendra où ils seront prêts à en discuter. Peut-être le député bloquiste, qui, bien sûr, veut la séparation, rêve-t-il en couleur, mais c'est triste pour lui, car il sera ramené à la réalité par le prochain référendum que les séparatistes perdront sûrement, en grande partie à cause de l'incapacité des députés du Bloc québécois de représenter efficacement leurs électeurs.

Peut-être le député a-t-il apporté de l'eau à mon moulin en disant que certains simples députés n'ont pas réussi à faire valoir très efficacement les opinions des électeurs de leur circonscription.

[Français]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais simplement poser une question à mon collègue, après avoir fait un petit commentaire, naturellement.

En entendant le discours de mon honorable collègue, je pense avoir compris un peu la différence entre les députés du Parti réformiste et ceux du Bloc. J'ai l'impression que les députés réformistes représentent des contribuables tandis que nous, députés du Bloc, représentons des citoyens.

On dit souvent que les citoyens ne veulent pas que la limite de leur circonscription change ou qu'un député fasse des représentations au nom de ses électeurs pour garder les limites de la circonscription. Le député en question reconnaît un sentiment d'appartenance aux gens de telle ou telle circonscription.

• (1630)

Les gens s'attachent; ils viennent d'un milieu, ils sont représentés par un député, et souvent, ils ont construit, autour d'une circonscription électorale, un milieu social qui veut vivre et survivre.

Je pense qu'en appliquant toujours un critère numérique abstrait pour délimiter les circonscriptions, on tombe dans le même panneau que celui dans lequel on est tombé en 1982, lorsqu'on a réformé la Constitution canadienne, en ce sens qu'on a divisé le Canada en dix provinces inégales en population et qu'on a dit que chacune d'elles était égale. On a créé un pays artificiel.

Je crois qu'avec la mentalité qui préside souvent à la délimitation des circonscriptions, on en vient à faire des circonscriptions artificielles qui ne représentent rien de spécial. C'est comme si on avait pris le Canada comme un immense gâteau et qu'on aurait tranché ça et là en espérant obtenir des morceaux égaux. Ce n'est pas cela un pays, c'est différent. Il y a un sentiment d'appartenance.